

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX
MRC DE L'ÉRABLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue le 9 septembre 2025 à 19h07 et à laquelle séance sont présents :

Est/sont absents:

Siège #1 - Manon Lambert
Siège #2 - Marie-Michelle Roux
Siège #3 - Pierre Gosselin
Siège #4 - Vincent Beaudoïn
Siège #5 - Étienne Vigneault
Siège #6 - Jean Goulet

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur Christian Daigle, maire. Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est aussi présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

093-09-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2025

4 - FINANCES

4.1 - Adoption des comptes à payer

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Modification du poste de Mme Christine Morneau et autorisation de signer un nouveau contrat de travail

5.2 - Gestion des ressources humaines et relations du travail - Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (Service RHRT)

5.3 - Don au comité des loisirs

5.4 - Circulation - Motoneige

5.5 - Octroi de contrat réparation - Camion inter

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

094-09-25

3.1 - Séance ordinaire du 12 août 2025

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025 soit adopté et signé tel que présenté aux membres du conseil municipal.

La secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - FINANCES

095-09-25

4.1 - Adoption des comptes à payer

Comptes à ratifier : 12 826.42\$

Comptes à payer : 256 143.91\$

Il est proposé par M. Jean Goulet et résolu de ratifier les comptes payés en août et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 268 970.33\$. Que cette liste soit annexée au procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5 - ADMINISTRATION

096-09-25

5.1 - Modification du poste de Mme Christine Morneau et autorisation de signer un nouveau contrat de travail

ATTENDU QUE Mme Christine Morneau occupe actuellement le poste de trésorière adjointe;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son titre de poste à greffière-trésorière adjointe, afin de lui confier des responsabilités supplémentaires en lien avec la greffe;

ATTENDU QUE cette modification permettra à Mme Morneau d'agir à titre de remplaçante de la greffière par intérim en cas d'absence, d'incapacité ou de tout autre empêchement de cette dernière;

ATTENDU QUE cette modification nécessite la signature d'un nouveau contrat de travail reflétant ses nouvelles fonctions et responsabilités;

En conséquencem il est proposé par M. Vincent Beaudoin et résolu que :

1. Le poste de Mme Christine Morneau soit modifié pour devenir greffière-trésorière adjointe;
2. Mme Christine Morneau soit autorisée à agir à titre de greffière remplaçante en cas d'absence ou d'incapacité de la greffière par intérim;
3. Le conseil autorise la direction générale à signer un nouveau contrat de travail avec Mme Christine Morneau, lequel reflètera les nouvelles fonctions et responsabilités associées à ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

097-09-25

5.2 - Gestion des ressources humaines et relations du travail - Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (Service RHRT)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service de remplacement temporaire de la direction générale (« DGI ») ;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'embauche d'un DGI sont d'un maximum de 1 200 \$ conformément à l'offre de service de la FQM ;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ce qui a trait à l'embauche d'un DGI ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Manon Lambert

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax mandate le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de remplacement temporaire de la direction générale, et ce, selon l'offre de service soumise par la FQM.

QUE Christian Daigle, maire, soit et est, par les présentes, autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service soumise par la FQM, ainsi que tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

098-09-25

5.3 - Don au comité des loisirs

Il est proposé par M. Jean Goulet et résolu que la greffière-trésorière par intérim soit autorisée à verser une aide financière de 750\$ au comité des loisirs de Sainte-Sophie-d'Halifax pour l'organisation du tournoi de balle-molle qui avait lieu la fin de semaine du 6 au 7 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

099-09-25

5.4 - Circulation - Motoneige

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise les véhicules hors route à circuler ou traverser les routes suivantes pour la saison 2025-2026 :

- Traverser le Chemin des Pointes.
- Circuler sur une partie de l'emprise de la route du 8 et traverser à la hauteur de 8e rang.

Aucun changement par rapport à l'an dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

100-09-25

5.5 - Octroi de contrat réparation - Camion inter

ATTENDU QUE le camion Inter de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax nécessite des réparations importantes pour être fonctionnel et conforme aux exigences de la période hivernale;

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer que le camion Inter soit réparé dans les délais et dans des conditions qui garantissent la sécurité et l'efficacité des services hivernaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Étienne Vigneault et résolu que :

1. Le contrat de réparation du camion inter de la municipalité soit octroyé à l'entreprise Le Centre du Camion Amiante pour un montant maximal de \$25 000.

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les documents relatifs à ce contrat, incluant toute approbation de dépassement des coûts nécessaires dans les limites prévues par cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent

101-09-25

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19 h 21.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Christian Daigle, maire

Joanie De Ladurantaye
Directrice générale/Greffière-trésorière par intérim